

VERNIS AG MAT

RÉGLEMENTATION :

Étiquetage sécurité correspondant à la Partie A.
EUH208 Contient des produits biocides.

Contient mélange de :
5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHAZOL-3-ONE
[NO,CE 247-500-7] ;
2-METHYL-2H-ISOTHAZOL-3-ONE
[NO,CE 220-239-6] (3 :1),
2-METHYL-2H-ISOTHAZOLE-3-ONE,
Peuvent produire une réaction allergique.

Étiquetage sécurité correspondant
à la partie A et au mélange A+B.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P271 : Utiliser seulement en plein air
ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans
un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage sécurité correspondant au mélange A+B.

EC 931-274-8 HDI OLIGOMERS, ISOCYANURATE.
CAS 9046-01-9 POLYOXYETHYLENE TRIDECYL ETHER PHOSPHATE.
EC 202-715-5 N,N-DIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE.
615-011-00-1 DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE.
EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement
de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution
à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte
et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation
industrielle ou professionnelle.



ATTENTION

RÉGLEMENTATION : Étiquetage sécurité correspondant à la Partie B :

EC 931-274-8 HDI OLIGOMERS, ISOCYANURATE.
CAS 9046-01-9 POLYOXYETHYLENE TRIDECYL ETHER PHOSPHATE.
EC 202-715-5 N,N-DIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE.
615-011-00-1 DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

H315 : Provoque une irritation cutanée • H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
• H318 : Provoque de graves lésions des yeux • H332 : Nocif par inhalation • H335 :
Peut irriter les voies respiratoires • H412 : Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme • P102 : Tenir hors de portée des enfants •
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols •
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé • P273 : Éviter
le rejet dans l'environnement • P280 : Porter des gants de protection/des vêtements
de protection/un équipement de protection des yeux/du visage • P302 + P352 EN
CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon • P304 +
P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir
dans une position où elle peut confortablement respirer • P305 + P351 + P338 EN
CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être
facilement enlevées. Continuer à rincer • P310 : Appeler immédiatement un CENTRE
ANTIPOISON ou un médecin • P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un
médecin • P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient
fermé de manière étanche • P405 : Garder sous clef • P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de
collecte des déchets dangereux ou spéciaux • À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise
avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

UFI PARTIE B : N983-WODX-T00U-QAK8



DANGER